Nouvelles Parlementaires

La Loi de dix heures

Paris, 29 mai. — La commission du travail à la Chambre réunie cet après-midi, a examiné un certain nombre d'amendements à la loi de 10 heures dont la discussion reprend demain après-midi. Elle a adopté une rédaction nouvelle de l'article 2, ainsi conçue :

« Un règlement d'administration publique déterminera les exceptions qu'il y a lieu d'apporter aux dispositions de l'article 1er : 1. pour les travaux à feu continu exécutés normalement par équipes successives et pour les opérations à marche nécessairement continue ; 2. pour les opérations qui, techniquement, ne peuvent être arrêtées à volonté ; 3. à raison de certains travaux préparatoires ou complémentaires ; 4. pour les cas d'accidents ou pour cause de force majeure.

D'autre part, pour atténuer les effets de l'amendement de M. Delpierre, qui excepte des dispositions de la loi les ateliers occupant moins de 20 ouvriers, elle a décidé de proposer un article 3 nouveau qui est ainsi libellé :

« La dépense édictée au dernier paragraphe de l'article 1er cessera de plein droit deux années après la mise en vigueur de la présente loi, sauf pour les établissements occupant habituellement 5 ouvriers adultes. »

En ce qui touche la durée et le mode d'utilisation des dérogations, la commission a maintenu ses décisions antérieures, qui ouvrent un crédit de 60 jours à toutes les industries et un crédit de 90 jours aux industries de plein air. Les dérogations seront utilisées par journées dans les conditions actuellement déterminées par le ministère du travail.

Le débat sur les poudres

LES ORATEURS INSCRITS.
LES INTERVENTIONS PROBABLES

Paris, 29 mai. — C'est demain, on le sait, que le Sénat doit engager la discussion de l'interpellation de M. Cazeneuve, sénateur du Rhône, sur le contrôle et la fabrication des poudres de guerre.

Ce débat durera vraisemblablement plusieurs séances. On se souvient en effet qu'au cours de la discussion du budget plusieurs sénateurs ont manifesté l'intention de provoquer une importante discussion sur la question des poudres. L'heure de ce rendez-vous est aujourd'hui arrivée.

Jusqu'ici, en dehors de l'interpellation de M. Cazeneuve, il n'y a toutefois qu'un orateur inscrit, M. Cabart-Danneville. Mais il faut s'attendre à l'intervention de MM. Monis et Chaulemps, qui ne manqueront pas d'engager une controverse passionnée, M. Monis étant l'ennemi déclaré de la poudre B que M. Chaulemps, au contraire, s'est toujours efforcé de réhabiliter. On parle également de l'intervention de M. Henri Michel. Dans ces conditions, il paraît impossible que le Sénat puisse terminer ce débat cette semaine, car il est probable que MM. Delcassé et Millerand provoqueront des répliques.

M. CAUTHIER EST TRES MALADE

Paris, 29 mai. — M. Gauthier, sénateur de l'Aude, ancien ministre des travaux publics, rapporteur général du budget du Sénat, va subir sous peu une grande opération chirurgicale. Son état de santé n'est pas sans inspirer de graves inquiétudes à son entourage.

La réforme électorale

Paris, 29 mai. — Le groupe radical et radical-socialiste de la R. P. a tenu une réunion sous la présidence de M. Louis Martin, sénateur du Var. Très peu de membres de ce groupe extra-parlementaire y assistaient, et après un échange de vues entre MM. Baudin et J.-L. Bonnet, ont fait ajourner à lundi sans prendre de décision.

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET LA R. P.

Au cours du congrès qu'elle vient de tenir au Havre, la Ligue des droits de l'homme a étudié la question de la réforme électorale et de la représentation proportionnelle. Après avoir entendu les observations de MM. P.-G La Chesnais et Francis de Pressensé, elle s'est prononcée à l'unanimité pour le principe de la représentation proportionnelle mais contre le projet de loi que la Chambre des députés achève de discuter. Voici le texte de sa résolution :

« Le congrès,

Considérant que la « représentation des minorités » telle qu'elle serait assurée par les textes jusqu'ici votés à la Chambre constitue un système en réalité majoritaire,

Émet le vœu que la Chambre vote un système vraiment proportionaliste. »

Au Comité consultatif des P. T. T.

Paris, 29 mai. — Le comité consultatif des postes et télégraphes s'est réuni ce matin sous la présidence de M. Charles Chaumet.

La séance a été entièrement consacrée à l'étude d'un projet de modification de la tarification télégraphique intérieure destiné à répondre à de nombreuses critiques auxquelles a donné lieu la réglementation actuelle.

Une discussion sur l'économie de ce projet, sa répercussion budgétaire et les inconvénients ou avantages susceptibles d'en résulter pour le public a eu lieu entre MM. Marty, inspecteur général, et Frouin, directeur de l'exploitation télégraphique.

Après observations présentées par MM. Ch. Dumont, ancien ministre ; Forsans, Jingault, Morel, Masquelier et Montbrand, la majorité des membres du comité s'est prononcée en faveur des réformes suivantes :

« Établissement d'un tarif dégressif pour les télégrammes comprenant un grand nombre de mots.

Introduction de simplifications dans le comptage des mots.

Création d'un service de télégrammes urgents dans les relations intérieures.

Augmentation de la taxe applicable aux télégrammes secrets dont la transmission présente souvent des difficultés assez sérieuses.

Nouvelle réglementation des conditions de dépôt et de taxation des lettres-télégrammes. »

Dans sa prochaine séance, le comité discutera le rapport sur la question de la poste restante que lui a transmis M. Mazoyer, directeur de l'exploitation postale. Ce rapport tend à mettre fin à l'usage abusif de la poste restante, tout en donnant plus de garanties aux personnes qui, soit par suite de déplacement ou pour toute autre raison, sont amenées à recevoir leur courrier dans

Un discours de M. Léon Bourgeois

AU CONGRES DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES DU TRAVAIL

Châlons-sur-Marne, 29 mai. — M. Léon Bourgeois, ministre du travail, a présidé hier soir le banquet de clôture du congrès des commissions départementales du travail.

Le ministre a prononcé à cette occasion, un discours dans lequel il a annoncé une prochaine circulaire aux préfets rappelant l'obligation de constituer ces commissions dans chaque département et le devoir des conseils généraux de leur donner les moyens de vivre.

Le rôle de ces commissions, a dit le ministre, est en effet très important. D'une part, elles doivent veiller à l'application de la loi de 1892, protectrice de la femme et de l'enfant, c'est-à-dire de la race et de l'avenir du pays ; d'autre part, elles sont un élément de rapprochement entre les patrons et les ouvriers, et constituent un arbitrage impartial.

En attendant la révision

Jules Durand à l'Asile de Ste-Anne

LA MALHEUREUSE VICTIME DU JURY DE ROUEN N'EST PLUS QU'UNE RUINE LAMENTABLE

Paris, 29 mai. — Jules Durand, l'ancien secrétaire du Syndicat des Charbonniers du Havre, qui fut condamné à la peine de mort comme responsable du meurtre du charbonnier Dongé, est depuis sa grâce interné, comme on le sait, dans un asile d'aliénés. Cet hiver il a été transféré de l'asile de Quatre Mares à l'asile de Ste-Anne afin de faciliter la tâche des médecins légistes désignés par la Cour de cassation et chargés du rapport en vue de la revision du procès de Rouen.

Un de nos confrères qui a accompagné la cousine de Jules Durand, Mme Guerrier, dans la dernière visite que celle-ci a faite à l'asile de Sainte-Anne, raconte en ces termes son entrevue avec le pauvre dément :

« Au lieu d'un homme aux cheveux frisés, au regard vif et à la démarche presque timide, ce fut une ombre humaine que je vis entrer dans la cellule, poussée par un gardien. Les cheveux coupés ras, les pommettes jaunes et saillantes, les yeux enfoncés dans les orbites et aussi éteints que s'ils eussent été crevés à coups d'épingle, le pauvre fou gesticulait comme un enfant en agitant ses bras décharnés. Sa cousine dut le faire asseoir de force à côté d'elle, mais sans pouvoir le faire rester tranquille. Et tandis que je l'observais, ses paupières s'agitaient fiévreusement comme gênées par la lumière du jour, et sur le rebord de sa chaise, ses doigts jouaient du tambour !

« Eh bien ! la revision du procès Durand s'avance et l'innocence de cet homme sera enfin reconnue, dit-il avec un ricanement douloureux, tout en mâchonnant des bonbons que Mme Guerrier lui avait donnés ».

« Dans sa démence, le malheureux en est arrivé à s'extérioriser et parfois, il parle de lui comme s'il s'agissait d'un étranger. »

La catastrophe du Cinéma de Villaréal

DE NOUVEAUX DECES SE PRODUISENT. — LE PROPRIETAIRE DE L'ETABLISSEMENT EST ARRETE

Villaréal, 29 mai. — Quatre des personnes blessées pendant l'incendie du cinématographe ont succombé à l'hôpital ; quatre autres sont dans un état désespéré.

Le juge d'instruction a publié un appel invitant le peuple à visiter les cadavres, en vue d'aider à leur identification.

Dix-huit cadavres n'ont pas encore pu être reconnus.

On assure que le maire de Villaréal, dans son rapport au gouverneur de la province, déclare que le cinématographe fonctionnait sans licence et sans que les appareils eussent été préalablement examinés.

La ville de Castellon, capitale de la province, a suspendu tous ses spectacles en signe de deuil.

L'enterrement des victimes aura lieu aujourd'hui.

Le propriétaire du cinématographe a été arrêté.

La Grève Générale des Transports de Londres

Le Conflit va-t-il s'arranger ?

Les grévistes acceptent de se rendre à la Conférence de vendredi, mais les patrons semblent résolus à ne rien céder.

La grève des transports de Londres est complète.

Le gouvernement ayant employé la force pour assurer le ravitaillement de Londres, les chefs du mouvement ont déclaré que des troubles s'ensuivraient.

Toutefois, l'on garde l'espoir d'un arrangement prochain. Les chefs de la grève ont accepté d'assister à une conférence de conciliation qui aura lieu vendredi sous la présidence de sir George Askwith.

La base de la discussion sera le rapport qu'a rédigé l'éminent jurisconsulte Clarke.

Ce rapport donne raison aux grévistes sur plusieurs points et ceux-ci s'en montrent généralement satisfaits.

Les chômeurs, dans une conférence qu'ils ont eue hier avec le ministre de l'intérieur, ont accepté de laisser se faire le ravitaillement de Londres. Des incidents se sont cependant encore produit.

Le marché aux fleurs est fermé.

Dans les marchés

Londres, 29 mai. — Le travail est pour ainsi dire suspendu, aujourd'hui, à Covent-Garden.

On cherche à recruter des porteurs par l'intermédiaire des « Offices du Travail ».

Le prix des cerises a presque doublé depuis quarante-huit heures et celui des pommes de terre a augmenté de 2 shillings par 50 kilos.

Tout est calme à Smithfield, marché de la viande, où les approvisionnements sont limités.

Quelques cargaisons sont arrivées par le South Western Railway, sous la protection de la police.

Les grévistes n'ont pas essayé de s'opposer à leur déchargement.

Un autre convoi est attendu cet après-midi, des docks « Albert West India ».

La demande n'est pas importante, la hausse des prix éloignant les acheteurs.

Vers la conférence

Londres, 29 mai. — M. Ben Tillett a dit la nuit dernière : Nous avons répondu à la lettre de M. Sidney Buxton que nous accepterons l'invitation qui a été faite de nous rencontrer vendredi avec le Board of Trade, sous la présidence de sir G. Askwith. En attendant, la grève continue. Jusqu'ici nous sommes parfaitement satisfaits de la marche des événements.

Les patrons irréductibles

Londres, 29 mai. — Les représentants autorisés de plusieurs syndicats d'armateurs déclarent qu'ils ne consentiront en aucun cas à discuter avec les chefs actuels du mouvement gréviste et qu'ils ne céderont à aucune pression, ni des syndicats d'ouvriers ni du gouvernement.

Le rapport de sir E. Clarke

Londres, 29 mai. — Le rapport de sir Edward Clarke a distingué sept points différents dans les réclamations formulées par les grévistes. Sur deux de ces points (emploi de non-syndiqués prétendus en contradiction avec l'accord du 19 août), sir E. Clarke a donné tort aux ouvriers. Sur les autres, qui sont des questions de salaires, sir E. Clarke leur a donné raison.

En conséquence, le gouvernement a décidé :

1. Que le travail devait être repris immédiatement ;

2. Que les représentants des patrons et des ouvriers devaient se rencontrer, à onze heures, vendredi, au ministère du Commerce, sous la présidence de sir George Askwith, pour trouver un terrain d'entente.

AU MAROC

Le bruit de la prise de Fez et du massacre de nos nationaux n'a reçu aucune confirmation

Dans les milieux officiels, on n'y ajoute aucun crédit.

Les bruits les plus alarmants, et aussi, il faut l'espérer, les plus fantaisistes, ont été répandus mardi soir au sujet de la situation à Fez.

Nous les avons enregistrés dans notre Dernière Heure sous les plus expresses réserves, en faisant ressortir toute leur vraisemblance.

A en croire un télégramme de source espagnole, les tribus rebelles se seraient emparées de Fez, et le général Lyautey ainsi que M. Regnault et les autres membres de la mission française auraient été assassinés.

Ce télégramme, dit le Temps, est parti de Madrid hier 28 mai à 7 heures du soir. Or le ministère des affaires étrangères recevait un peu plus tard un télégramme du général Lyautey, parti de Fez à 7 h. 30 du soir, c'est-à-dire une demi-heure après celui qui annonçait de Madrid un prétendu massacre d'Européens. Dans ce télégramme, le général Lyautey ne mentionnait même pas qu'une nouvelle attaque se fût produite contre Fez depuis l'assaut des 25 et 26 mai. Il ne réclamait aucun nouveau renfort. C'est dire que la situation n'a rien de critique. »

La situation à Fez. La ville est investie. Les escarmouches se succèdent.

L'Agence Havas a reçu mercredi après-midi de Fez, par Tanger, la dépêche suivante, qui confirme ce que nous disons plus haut et met au point les nouvelles alarmistes qui, cet après-midi encore, n'ont cessé de courir à Paris :

Tanger, 29 mai, midi 35. — Dans la journée de lundi et dans la nuit du 27 au 28, on a vu revenir les Berbères jusque sous les murs de la ville. La fusillade ne cesse pas et il est impossible de sortir de la ville ou de se montrer sur les remparts.

Mais l'attaque de vive force contre la ville n'a pas été tentée.

Les troupes françaises qui comportent six bataillons ont été renforcées d'un bataillon mixte d'infanterie coloniale et de tirailleurs sénégalais.

Le moral des troupes est excellent.

Le général Lyautey a réuni les cadis, les oulémas et quelques chérifs pour leur expliquer les conditions du protectorat et dissiper les malentendus créés à ce sujet.

Le calme règne dans les quartiers européens. — (Havas).

De son côté, l'agence l'« Information » reçoit de Tanger la dépêche suivante :

Tanger, 29 mai. — J'apprends que l'ennemi est revenu très nombreux sous les murs de Fez, où l'on s'attend, d'un moment à l'autre, à une nouvelle attaque très violente.

La fusillade a repris avec les avant-postes. — (Information.)

Au ministère des affaires étrangères, on déclare ne pas avoir reçu du général Lyautey de nouveaux télégrammes depuis celui d'hier soir sept heures trente, auquel nous faisons allusion plus haut.

Nous pouvons ajouter que, dans ce télégramme, le général Lyautey, sans se montrer d'ailleurs alarmé, précise qu'il est « campé en pays ennemi », avec toutes les obligations qui résultent de cet état de choses.

L'attaque de Fez

dans la nuit du 25 au 26 mai

L'agence Havas reçu cet après-midi une dépêche de son correspondant à Fez donnant des détails sur l'attaque de la ville par les harkas marocaines dans la nuit du 25 au 26 mai. On sait déjà que cette attaque fut repoussée et que les Marocains se retirèrent après avoir subi de grandes pertes. Il est vraisemblable que la nouvelle, d'ailleurs complètement fausse, ainsi qu'on l'a vu plus haut, d'une surprise sanglante et de l'assassinat du général Lyautey, est un écho très déformé de cette échauffourée sans lendemain.

Tanger, 29 mai. — Fez, 26 mai, midi 30, par rekkas accéléré. — Les contingents de la harka, dont l'attaque sur Fez était attendue toutes les nuits, ont voulu pénétrer dans Fez cette nuit. Leur nombre est estimé à plusieurs milliers.

Un petit nombre d'assaillants a réussi ce matin, après un combat très vif et un feu nourri, à passer par une brèche creusée dans les murs du fortin des Tamdert et par la porte de Medersah-bab-Gissa qu'ils forcèrent.

Actuellement ils assiègent Bab-Gissa qui est défendu par trois sections de tirailleurs auxquels on envoie d'ailleurs des renforts.

A part ces quelques centaines de combattants, le gros des assaillants se disperse lentement, poursuivi par le feu admirablement juste de l'artillerie.

La ville elle-même ne fait pas mine de bouger, ce qui lui serait d'ailleurs peu facile, étant données les mesures prises.

L'ordre a été en effet donné de fermer les portes des quartiers, ainsi que les boutiques.

On se souvient d'autre part que la population de Fez a été désarmée : les moyens d'agir, si elle le voulait, lui sont par conséquent limités ; la situation n'a donc, pour les Européens, aucune similitude avec les journées du 17 au 19 avril. Les Européens n'ont jusqu'à présent été molestés en aucune façon. Quant à la situation extérieure, l'attaque n'est venue que de l'Est. Fez n'est donc pas cernée.

Les péripéties de la lutte ont été des plus vivantes. Vers dix heures et demie hier soir on entendit les premiers coups de fusil. Immédiatement l'ennemi engageait une attaque combinée sur trois points, à Bab-Gissa, au bastion nord et sur le fortin de Tamdert.

Jusqu'à trois heures du matin, au clair de la lune, l'échange des balles est des plus vifs ; l'ennemi ne ménage pas ses munitions et attaque avec une vigueur, une audace et un mépris de la mort réels.

Les assaillants arrivent à portée de fusil pour creuser à coups de pioche une brèche dans le mur de Tamdert.

A 3 heures, le feu se ralentit ; il semble même cesser. On a l'impression que l'obscurité qui va suivre le coucher de la lune va leur faire ajourner l'attaque jusqu'à demain.

Cependant, à 4 heures, la fusillade reprend. Le jour se lève. Un certain nombre d'assaillants, 200 à 300 environ, ont pu pénétrer dans la ville. On envoie alors, pour les cerner dans les jardins, entre Bab-Foutah, bab-Sidi, Boudjida et Bab-Gissa, une compagnie de la légion, mais ils échappent au piège et iront plus tard se concentrer à Bab-Gissa.

Pendant ce temps, le canon les a poursuivis dans les jardins. Certains s'approchent de l'intérieur de la ville ; ils sont reçus à coups de fusil. Certains suspects ont été vus près de la mosquée des Andalous. Le canon les en déloge, endommageant légèrement la mosquée.

L'effet produit sur la population sera profond, et la mesure prise hautement louée par la colonie française, qui avait trouvé la répression, après les massacres, beaucoup trop douce et, partant, inefficace. D'ailleurs, l'effet immédiat du bombardement est de faire cesser le feu de l'ennemi. Il est 7 heures, et jusqu'à 8 heures et demie seul le canon parle.

A 9 heures, on apprend que la situation du lieutenant de faction à Bab-Gissa est alarmante. Il est cerné dans le poste, où les assaillants qui se sont portés là, essaient de mettre le feu. Jusqu'à midi, l'échauffourée sur ce point est vive ; des renforts le délivrent. Enfin, les assaillants s'égrènent. A midi et demi, la canonnade et la fusillade cessent complètement.

L'état de nos forces

Dès son arrivée à Fez, le général Lyautey a organisé la défense de la ville dans les conditions suivantes :

1. Défense propre et permanente de la cité :
Quatre bataillons d'infanterie ;
Deux sections d'artillerie ;
Deux sections de mitrailleuses.
2. Camp de Dar Debibagh :
Un bataillon d'infanterie ;
Une section d'artillerie.
3. Groupe mobile, porté sur les points menacés :
Six compagnies d'infanterie ;
Une batterie de montagne ;
Un escadron de spahis sahariens.

Dans la journée d'hier, le général Lyautey a reçu de Mequinez un bataillon mixte composé d'une compagnie d'infanterie coloniale et de trois compagnies de tirailleurs sénégalais. Ce bataillon est renforcé d'une section de mitrailleuses.

Ces forces, dont les effectifs s'élèvent à environ 4,500 hommes, sont complétées par des contingents d'auxiliaires indigènes (un millier de cavaliers et de fantassins), qui assurent le service de reconnaissance et de renseignements sous le commandement de cadres français.

Les renforts

Toulon, 29 mai. — Le général Bunoust, commandant la division coloniale, a reçu l'ordre de préparer l'envoi au Maroc de huit compagnies du 4e colonial et de trois compagnies du 8e de la même arme.

Ces troupes partiront les 2 et 8 juin, en même temps que celles fournies par les 21e et 23e régiments coloniaux.

Les nouveaux renforts seront puisés aux garnisons suivantes : 2 bataillons d'infanterie coloniale à Toulon, un bataillon de tirailleurs formé d'unités prises à Kairouan, Sousse et Laghouat, un bataillon d'artillerie coloniale de Nîmes, un escadron du 4e spahis du Sud-Tunisien, et un escadron du 3e spahis de la région de Constantine.

En changeant des billets

Le voleur du comte de Grabowsky se fait pincer

Paris, 29 mai. — Comme il regagnait son domicile, rue Pierre-Charron, 59, le comte Stanislas de Grabowsky fut accosté, le 18 de ce mois à deux heures du matin, par un inconnu qui pénétrant à sa suite dans le couloir de l'immeuble lui déroba une liasse de douze billets de 100 francs et disparut après lui avoir tiré deux coups de revolver chargé à blanc.

Le voleur venait d'être arrêté à Bâle, au moment où il présentait aux guichets d'un changeur de cette ville, M. Ansmann, deux billets de 100 francs légèrement détériorés.

Cette particularité avait attiré l'attention d'un employé qui prévint la Banque de France. On reconnut deux des billets volés au comte de Grabowsky. Des agents arrêtèrent aussitôt l'individu. C'est un nommé Fruber, sujet allemand, dont la mère habite Bâle.

Les dangers de l'auto

TRIPLE COLLISION DANS LA FORET DE SENART : PLUSIEURS BLESSES

Melun, 29 mai. — Une collision entre trois automobiles s'est produite hier matin, vers dix heures, en forêt de Sénart, sur le territoire de la commune de Montgeron et à l'endroit même où le chauffeur Mathillé fut tué par les anarchistes.

Accompagné d'un de ses amis, M. Digard, M. Germain Erlesbach, représentant de commerce à Pantin, suivait en auto la route de Melun. Voulant dépasser trois tombereaux, il engagea sa voiture sur la gauche de la route, mais à l'instant arrivait une autre auto conduite par M. Brunelet, pharmacien à Paris, et dans laquelle se trouvaient Mme Brunelet, ses deux enfants et deux domestiques. Une violente collision se produisit. Arrachés de leurs sièges, MM. Digard, Erlesbach et Mme Erlesbach furent projetés sur le sol, tandis que la voiture allait se briser contre un arbre. Pendant ce temps, la limousine de M. Brunelet, entraînée par la vitesse acquise, poursuivait sa course, et vingt mètres plus loin venait heurter une autre automobile pilotée par M. Charles Levé, de Paris. Dans ce nouveau choc, le voiture du pharmacien culbuta complètement et se renversa sur ses voyageurs. Mme Brunelet a une fracture à la tête. L'état des autres victimes ne met pas leurs jours en danger.

UNE AUTO DANS LA RIVIERE : UN BLESSE

Nancy, 29 mai. — Le docteur Giry, médecin légiste du parquet de Briey, se rendant avec deux amis en automobile à Conflans-Jarny (Meurthe-et-Moselle), suivait la route voisine de la rivière de Woigot, quand un peu arrière éclata, faisant faire une terrible embardée au véhicule qui fut précipité à l'eau. Les deux voyageurs, ayant pu sauter à terre, l'un se fit une entorse et des lésions internes, l'autre des contusions peu graves, mais le docteur Giry, qui tenait le volant de direction, ne put se dégager. Il fut entraîné dans la rivière. On l'a retiré vivant, mais il a reçu à la tête de graves blessures produites par des éclats de verre.

Un drame du Prétoire

AUX ASSISES

LOUIS VERAN, QUI TENTA DE TUER DEUX AVOUÉS, PUIS SE LOGEA UNE BALLE DANS LA TETE, COMPARAIT DEVANT LES JURES DES BOUCHES-DU-RHONE

Aix-en-Provence, 29 mai. — Hier matin est venue devant la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, l'affaire de tentatives d'assassinat, dans laquelle est impliqué le nommé Louis Véran, âgé de quarante-sept ans, négociant en vins.

Ce dernier est accusé d'avoir, le 29 janvier dernier, blessé grièvement à coups de revolver deux avoués, MM. Journet et Teysseire, qui avaient obtenu du tribunal de Marseille la vente d'un immeuble qu'il possédait, au nom de créd-rentiers que M. Véran n'avait pas payés.

A peine, en effet, cette décision était-elle rendue que Véran, se levant de son banc, dit l'acte d'accusation, fit feu successivement sur Mes Teysseire et Journet, qui, atteints à la tête, s'affaissèrent sur le sol ; puis le meurtrier se tira un coup de revolver sous le menton.

Véran fut aussitôt mis en état d'arrestation.

Il a soutenu depuis, devant le juge d'instruction, avoir agi dans un mouvement spontané d'exaspération contre les avoués qui poursuivaient la vente de ses immeubles et dit n'avoir pas prémédité son acte.

Au cours de son interrogatoire à l'audience, il répète ces déclarations.

Le substitut du procureur, M. Cenac, qui occupait le siège du ministère public le 24 janvier dernier, fait le récit de la scène sanglante qui se produisit ce jour-là et de la façon dont il procéda à l'arrestation de Véran dans la salle d'audience.

MM. Lhuillier, greffier, et Automarchi, huissier, déclarent que l'attitude des deux victimes ne fut nullement gouailleuse, comme le déclare Véran, et que c'est en termes modérés que les avoués demandèrent la vente des biens de Véran.

M. Teysseire, avoué, fait une longue déposition et indique que c'est sur la demande des créd-rentiers, dont il était représentant, qu'il sollicita, après de nombreux renvois, la vente des immeubles de Véran.

A la reprise de l'audience, à deux heures trente, on entend Me Journet, deuxième victime, qui explique comment il demanda le renvoi de l'audience de vente au nom des frères Henry.

Le témoin raconte la scène du drame.

Les frères Michel déclarent avoir engagé les poursuites relativement à la vente des biens mobiliers de Véran, mais ils n'avaient pas l'intention de s'opposer au renvoi sollicité par leur débiteur.

C'est ensuite un long défilé de témoins à décharge, qui viennent les uns après les autres faire l'éloge de la probité de Véran.

FEUILLETON DU 30 MAI

LA FIANCÉE DU Condamné

PAR

Henri DEMESSE

XIV

Une minute après, Matapan, conduit par deux gendarmes, parut.

— Raconte-moi ce qui s'est passé pendant la nuit du crime ? demanda le magistrat.

— Monsieur le juge, dit Matapan, j'avais fait une visite à M. de Harting, avec ma femme, pour lui demander une indemnité...

— A quel propos ?

— Son beau-fils avait enlevé Rosita, l'étoile de la troupe. M. le baron, un homme juste, apprécia mes raisons et nous donna deux mille francs... J'avais vu la cassette pleine de billets... J'avais remarqué dans quel meuble on enfermait la cassette... J'avais remarqué aussi que la fenêtre donnait sur le quai... Pendant trois semaines, je mûris mon idée... Je me décidai... Je m'introduisis dans l'appartement, comme vous savez... Je pris la cassette et je fuyais, quand j'entendis du bruit... Je vis entrer le docteur Cointet, l'amant de Rosita... Je ne pouvais pas fuir sans trahir ma présence... J'attendis... Tout à coup, je constatai que le docteur avait à la main un couteau... Que faire ?

— Il fallait appeler... Vous auriez empêché un crime.

— Hé ! monsieur le juge, j'aurais voulu vous y voir... Le docteur pénétra dans la chambre du baron, puis il le frappa ; j'entendis un râle de la victime... L'assassin reparut... Il jeta son couteau dans le cabinet et il prit la fuite... Alors, je regagnai mon échelle, et je m'esquivai tout tremblant.

— Vous avez emporté la cassette ?

Je l'ai laissée sur le quai, tant j'étais pressé de fuir.

— C'est faux.

— Je vous jure, monsieur le juge...

— C'est faux ! vous dis-je... fit M. de Cros. Vous avez emporté cette cassette et vous l'avez cachée... Avouez, si vous voulez mériter l'indulgence de la justice.

— Je vous jure, monsieur le juge, que j'ai laissé la cassette sur le quai, répondit Matapan. Quelqu'un s'en sera emparé, bien sûr... J'ai joué le rôle du singe, monsieur le magistrat... J'ai pour un autre tiré les marrons du feu...

— Je vous dis que vous mentez ! dit le juge d'instruction. Vous avez caché cette cassette... Vous savez que vous serez condamné pour vol avec effraction... Vous comptez un jour être libre et retrouver la somme que contient la cassette... Te le est votre jeu !... Mais cette cassette renfermait, outre une somme importante, le testament de M. de Harting... Est-ce vrai ?

Matapan sourit.

— Monsieur le Juge veut m'attraper, dit-il... Je ne peux pas savoir ce que contenait la cassette, puisque je ne l'ai pas ouverte... Il faut demander cela à l'homme qui l'a trouvée sur le quai où je l'ai laissée.

— M. de Cros fit un mouvement d'impatience.

— Dans l'intervalle du crime et de votre arrestation, avez-vous vu le docteur Cointet ?

— Non. J'ai été arrêté tout de suite.

— Comment connaissez-vous le docteur Cointet ?

— Il avait soigné Rosita, l'étoile de ma troupe qui, blessée, avait été conduite à l'hôpital Lariboisière... Rosita avait prié le docteur Maxime Cointet de nous porter de ses nouvelles.

— Combien de fois, à cette époque, avez-vous vu le docteur ?

— Une seule fois, le jour où il est venu me dire que Rosita, blessée, était à l'hôpital Lariboisière.

— Reconduisez l'accusé, dit M. de Cros.

Les gendarmes reparurent et emmenèrent Matapan.

— Appelez Mme la baronne de Harting, dit le magistrat.

La baronne, toute vêtue de noir, très pâle, entra.

XV

— Madame, veuillez vous asseoir et répondez à mes questions, dit M. de Cros.

— Interrogez, monsieur, dit Berthe.

— Avant d'épouser le baron de Harting, vous fûtes la maîtresse de M. Albert Chassaing, qui s'est suicidé ?

— Oui, monsieur, répondit la baronne en pâlissant davantage encore.

— Le docteur Maxime Cointet, votre fils, est issu de vos relations avec M. Albert Chassaing ?

— Oui m'a lâchement abandonnée, après m'avoir promis le mariage, oui, monsieur, dit Mme de Harting.

— Et qui a payé sa faute de sa vie ? poursuivit M. de Cros, lorsque la célébrité vous étant venue à la suite de votre exhibition chez le dompteur Brindisi, vous devintes la maîtresse de M. de Harting, qui vous épousa plus tard.

Berthe tressaillit.

L'agent Barrot avait fait connaître au magistrat l'histoire de Mme de Harting.

M. de Cros, en présence de cette femme, cause de tant de malheurs, n'avait pu contenir son indignation.

— Vous vous montrez sévère, monsieur, et bien dur pour une femme que le malheur accable... dit la baronne en jouant son rôle à merveille.

L'habile créature avait senti le besoin de réagir contre l'opinion du juge d'instruction assurément prévenu contre elle.

M. de Cros ne fut pas sa dupe.

— Madame, répondit-il, vous vous trompez sur mes intentions... Vos malheurs actuels vous rendent digne de pitié... Je ne suis pas sévère, je vous interroge pour remplir mon devoir... Est-ce ma faute si votre passé est tel qu'il se dresse devant vous comme un reproche et que vous frissonnez dès qu'on vous le rappelle ? Je poursuis... En quels termes le docteur Cointet vivait-il avec votre mari ?

— En excellents termes... répondit Berthe. M. de Harting a, lui-même, dirigé l'éducation de mon fils.

— Le docteur Cointet savait-il que, par testament, le baron vous avait légué sa fortune ?

— Oui, monsieur.

— De votre mariage avec M. de Harting, un enfant était né tardivement ?

— Oui, monsieur, il y a quinze mois... Cet enfant est mort il y a quelques mois.

— Dans quelles circonstances ?

— Subitement.

— Cette mort subite ne vous a pas étonnée ?

— Non... Pourquoi ? demanda Mme de Harting surprise.

— La veille de la mort de cet enfant, vous avez vu le docteur Cointet ?

— Oui, monsieur... J'arrivais de voyage... Je n'avais pas vu mon fils Maxime depuis longtemps et je lui avait fait connaître mon retour en le priant de me venir voir... Je me souviens qu'il s'est fait attendre et que j'étais très fâchée de son retard, parce qu'il fallait que je sortisse... Enfin, il arriva et nous quittâmes l'hôtel en voiture... Mais pourquoi ces questions ?

— Elles sont importantes, répondit M. de Cros... Veuillez rappeler vos souvenirs... N'omettez aucun détail... Votre fils, dites-vous, arriva en retard ?... Vous étiez seule lorsqu'il arriva ?...

— Non... J'étais avec mon second fils et la nourrice.

— Que se passa-t-il lorsque le docteur arriva ?

— Attendez ! dit Berthe en cherchant à rappeler tous les détails que lui demandait le magistrat. Attendez... Oui... c'est cela... je me souviens... Je dis à Maxime : « Comme tu viens tard !... J'ai des courses à faire... Tu vas monter en voiture avec moi et en route nous causerons. » Le docteur m'obéit. Il monta dans ma voiture, et en route nous causâmes.

— Vous étiez seule avec lui dans votre voiture ?

— Non, monsieur... Mon second fils et la nourrice étaient avec nous.

— Attendez, dit M. de Cros... N'omettez-vous aucun détail ?... Souvenez-vous... Il n'y a eu aucun incident avant que vous quittiez votre appartement ?

— Non ! répondit Berthe... Je ne me souviens pas...

— Cherchez bien, madame... Je vais vous aider... Vous vous teniez dans votre salon en attendant l'arrivée de votre fils ?

— Oui... Ah ! je me souviens... Je me souviens. Oui. Il se passa un incident ; mais un incident sans importance.

— Quel incident ? demanda M. de Cros.

— Comme il faisait froid, je recommandai à la nourrice de couvrir soigneusement l'enfant, et pendant que j'allais dans ma chambre mettre mon chapeau, la nourrice passa dans la sienne pour exécuter mes ordres.

— Le docteur resta donc seul dans le salon ?

— Oui, monsieur ?

— Que faisait-il lorsque vous revintes dans cette pièce ?

— Il regardait par la fenêtre, il me semble.

— Attendez... dit Berthe... Je me souviens que j'aperçus alors sur une table une tasse de bouillon que la nourrice avait coutume de prendre chaque jour à la même heure, au moment de sortir pour une promenade quotidienne en voiture. Nous ne sortîmes que quand la nourrice eut, sur mon ordre, bu le consommé qu'on avait apporté.

M. de Cros eut peine à cacher les sensations que lui causèrent cette révélation importante.

— On avait donc apporté ce breuvage pendant que vous étiez hors du salon, ainsi que la nourrice ?

— Oui, monsieur ; mais pourquoi ces questions ?

M. de Cros ne répondit pas.

— Et c'est la nuit suivante que l'enfant succomba ?

— Oui, monsieur.

— Fort bien, madame, dit le magistrat... Veuillez signer votre déposition.

Berthe signa le papier que lui présenta le greffier.

Reconduisez madame, fit M. de Cros.

Mme de Harting sortit.

XVI

— Appelez la femme Rosa Passaval, ordonna le juge d'instruction.